

COMPTES SEMESTRIELS

ORES ASSETS

30 JUIN 2025

Bilan ORES Assets au 30.06.2025

ACTIF	30.06.2025	31.12.2024	Evolution
ACTIFS IMMOBILISÉS	4.391.102.646,28	4.256.478.575,60	134.624.070,68
Immobilisations incorporelles	87.498.763,70	75.499.672,48	11.999.091,22
Immobilisations corporelles	4.294.862.518,86	4.172.237.639,40	122.624.879,46
Terrains et constructions	130.430.975,67	131.328.287,14	-897.311,47
Installations, machines et outillage	4.121.255.502,44	4.002.945.323,06	118.310.179,38
Mobilier et matériel roulant	42.641.116,93	37.416.204,74	5.224.912,19
Autres immobilisations corporelles	534.923,82	547.824,46	-12.900,64
Immobilisations financières	8.741.363,72	8.741.263,72	100,00
Entreprises liées	479.508,00	479.508,00	0,00
<i>Participations</i>	<i>479.508,00</i>	<i>479.508,00</i>	<i>0,00</i>
Entreprises avec lesquelles il existe un lien de participation	8.233.367,24	8.233.367,24	0,00
<i>Participations</i>	<i>3.100,00</i>	<i>3.100,00</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances</i>	<i>8.230.267,24</i>	<i>8.230.267,24</i>	<i>0,00</i>
Autres immobilisations financières	28.488,48	28.388,48	100,00
<i>Actions et parts</i>	<i>16.891,92</i>	<i>16.891,92</i>	<i>0,00</i>
<i>Créances et cautionnements en numéraire</i>	<i>11.596,56</i>	<i>11.496,56</i>	<i>100,00</i>
ACTIFS CIRCULANTS	670.867.130,12	617.280.701,55	53.586.428,57
Créances à plus d'un an	58.914.561,60	91.040.340,92	-32.125.779,32
Créances commerciales	4.442.485,26	4.309.952,84	132.532,42
Autres créances	54.472.076,34	86.730.388,08	-32.258.311,74
Stocks et commandes en cours d'exécution	12.389.309,99	11.732.472,79	656.837,20
Commandes en cours d'exécution	12.389.309,99	11.732.472,79	656.837,20
Créances à un an au plus	311.540.068,62	192.892.260,96	118.647.807,66
Créances commerciales	185.642.283,52	165.312.471,13	20.329.812,39
Autres créances	125.897.785,10	27.579.789,83	98.317.995,27
Valeurs disponibles	61.216,46	119.036,29	-57.819,83
Comptes de régularisation	287.961.973,45	321.496.590,59	-33.534.617,14
TOTAL DE L'ACTIF	5.061.969.776,40	4.873.759.277,15	188.210.499,25

PASSIF	30.06.2025	31.12.2024	Evolution
CAPITAUX PROPRES	2.093.281.399,55	2.050.231.411,04	43.049.988,51
Apport	1.017.794.035,53	864.445.116,59	153.348.918,94
Disponible	863.914.256,07	863.914.256,07	0,00
Indisponible	153.879.779,46	530.860,52	153.348.918,94
Plus-values de réévaluation	397.801.173,50	408.147.857,57	-10.346.684,07
Réserves	524.576.076,22	667.578.311,09	-143.002.234,87
Réserves indisponibles	381.730.232,91	371.383.548,84	10.346.684,07
<i>Autres</i>	<i>381.730.232,91</i>	<i>371.383.548,84</i>	<i>10.346.684,07</i>
Réserves immunisées	5.717.180,00	5.717.180,00	0,00
Réserves disponibles	137.128.663,31	290.477.582,25	-153.348.918,94
Résultat de la période	43.590.461,21	0,00	43.590.461,21
Subsides en capital	109.519.653,09	110.060.125,79	-540.472,70
PROVISIONS ET IMPOTS DIFFERES	40.125.969,23	40.306.126,61	-180.157,38
Provisions pour risques et charges	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Obligations environnementales	3.619.418,01	3.619.418,01	0,00
Impôts différés	36.506.551,22	36.686.708,60	-180.157,38
DETTES	2.928.562.407,62	2.783.221.739,50	145.340.668,12
Dettes à plus d'un an	2.343.057.866,03	2.145.681.446,03	197.376.420,00
Dettes financières	2.340.302.866,03	2.143.302.866,03	197.000.000,00
<i>Etablissements de crédit</i>	<i>170.638.669,67</i>	<i>170.638.669,67</i>	<i>0,00</i>
<i>Autres emprunts</i>	<i>2.169.664.196,36</i>	<i>1.972.664.196,36</i>	<i>197.000.000,00</i>
Autres dettes	2.755.000,00	2.378.580,00	376.420,00
Dettes à un an au plus	503.719.538,70	583.476.043,42	-79.756.504,72
Dettes à plus d'un an échéant dans l'année	238.978.705,56	188.978.705,56	50.000.000,00
Dettes commerciales	101.225.200,02	124.292.302,18	-23.067.102,16
<i>Fournisseurs</i>	<i>101.225.200,02</i>	<i>124.292.302,18</i>	<i>-23.067.102,16</i>
Acomptes sur commandes	98.345.882,16	95.655.701,44	2.690.180,72
Dettes fiscales, salariales et sociales	26.239.170,67	7.287.932,20	18.951.238,47
<i>Impôts</i>	<i>26.239.170,67</i>	<i>7.287.932,20</i>	<i>18.951.238,47</i>
Autres dettes	38.930.580,29	167.261.402,04	-128.330.821,75
Comptes de régularisation	81.785.002,89	54.064.250,05	27.720.752,84
TOTAL DU PASSIF	5.061.969.776,40	4.873.759.277,15	188.210.499,25

Compte de résultats ORES Assets au 30.06.2025

	30/06/2025	30/06/2024	Ecart
Ventes et prestations	612.808.810,69	586.530.068,36	26.278.742,33
Chiffre d'affaires	585.287.691,69	560.686.870,40	24.600.821,29
En-cours de fabrication, produits finis et commandes en cours d'exécution : augmentation (réduction)	656.837,20	2.024.204,00	-1.367.366,80
Autres produits d'exploitation	26.864.281,80	23.218.993,96	3.645.287,84
Produits d'exploitation non récurrents	0,00	600.000,00	-600.000,00
Coût des ventes et des prestations	-526.728.671,70	-494.095.575,48	-32.633.096,22
Approvisionnements et marchandises	-19.168.916,81	-20.476.469,58	1.307.552,77
<i>Achats</i>	<i>-19.168.916,81</i>	<i>-20.476.469,58</i>	<i>1.307.552,77</i>
Services et biens divers	-396.926.741,46	-359.265.714,02	-37.661.027,44
Amortissements et réductions de valeur sur frais d'établissement, sur immobilisations incorporelles et corporelles	-91.083.741,54	-87.236.557,40	-3.847.184,14
Réductions de valeur sur stocks, sur commandes en cours d'exécution et sur créances commerciales: dotations (reprises)	1.854.049,98	-7.652,72	1.861.702,70
Autres charges d'exploitation	-21.403.321,87	-27.109.181,76	5.705.859,89
Bénéfice (Perte) d'exploitation	86.080.138,99	92.434.492,88	-6.354.353,89
Produits financiers	1.602.226,73	2.302.724,02	-700.497,29
Produits financiers récurrents	1.602.226,73	2.302.724,02	-700.497,29
<i>Produits des actifs circulants</i>	<i>192.455,98</i>	<i>262.046,63</i>	<i>-69.590,65</i>
<i>Autres produits financiers</i>	<i>1.409.770,75</i>	<i>2.040.677,39</i>	<i>-630.906,64</i>
Charges financières	-26.332.569,43	-24.276.726,52	-2.055.842,91
Charges financières récurrentes	-26.332.569,43	-24.276.726,52	-2.055.842,91
<i>Charges des dettes</i>	<i>-26.324.218,12</i>	<i>-24.268.705,29</i>	<i>-2.055.512,83</i>
<i>Autres charges financières</i>	<i>-8.351,31</i>	<i>-8.021,23</i>	<i>-330,08</i>
Bénéfice (Perte) de l'exercice avant impôts	61.349.796,29	70.460.490,38	-9.110.694,09
Prélèvements sur les impôts différés	180.157,38	0,00	180.157,38
Impôts sur le résultat	-17.939.492,46	-20.197.201,26	2.257.708,80
Impôts sur le résultat de l'exercice	-17.939.492,46	-20.197.201,26	2.257.708,80
Bébéfice (Perte) de l'exercice	43.590.461,21	50.263.289,12	-6.672.827,91

COMMENTAIRES DES ÉVÈNEMENTS DU GROUPE ORES DU PREMIER SEMESTRE 2025

Tout au long du 1^{er} semestre 2025, ORES a poursuivi l'ambition décrite dans son plan stratégique « *Investir ensemble dans une transition énergétique pour tous* » et la mise en œuvre des trois axes de cette stratégie. Le 1^{er} axe, relatif à l'investissement massif dans les réseaux et la gestion des données, a particulièrement mobilisé ORES. Les investissements réalisés au cours du 1^{er} semestre 2025 ont bondi, enregistrant une hausse de plus de 40% par rapport à ceux constatés à la même période en 2024. En avril 2025, ORES a présenté à ses parties prenantes son plan de modernisation des réseaux de distribution d'électricité pour la période 2026-2030, fondé sur des hypothèses d'électrification croissante liées aux énergies renouvelables, à la mobilité, au chauffage et à l'industrie. Ce plan, qui intègre une hausse des prix unitaires, reflétant notamment l'évolution des coûts des matières et des entrepreneurs nécessaires aux investissements à réaliser sur le réseau, a été déposé à la CWaPE le 2 mai 2025. Il a également été soumis à une consultation publique et, à la date de rédaction de ce rapport, son examen par la CWaPE est toujours en cours. La vectorisation des plans du réseau, après la phase pilote menée en 2024, est désormais en phase d'industrialisation. Un marché conjoint RESA et ORES relatif au déploiement généralisé des compteurs communicants a été attribué. Il doit permettre au GRD de respecter ses nouvelles obligations de déploiement massif et généralisé de ce type de compteurs. Pour ORES, cela représente la pose d'environ 700.000 compteurs communicants. Il comporte des exigences élevées en matière de qualité d'exécution, de satisfaction client et de maîtrise des outils informatiques. Les systèmes informatiques d'ORES ont également évolué pour permettre la transmission aux fournisseurs des données quart horaire issues des compteurs communicants.

La CWaPE a adopté plusieurs décisions importantes relatives à ORES Assets au cours du 1^{er} semestre 2025. Dans l'ordre chronologique, évoquons d'abord l'approbation, le 13 février, d'une révision des tarifs de refacturation du transport des gestionnaires de réseaux de distribution (ci-après GRD) wallons pour 2025, pour y intégrer des nouveaux tarifs d'Elia. Le 20 février, autre étape clé dans le cadre du déploiement généralisé des compteurs communicants, la CWaPE a approuvé la demande de révision du revenu autorisé électricité 2025-2029 d'ORES Assets afin de permettre le financement de ce déploiement. Le 3 avril, le régulateur a approuvé une modification de moindre importance de ce revenu autorisé électricité suite à la réallocation de la subvention « RepowerEU » au seul financement de compteurs communicants. Le 26 juin, la CWaPE a approuvé les propositions de tarifs périodiques de distribution d'électricité pour les années 2026 à 2029. Enfin, les soldes relatifs à l'exercice d'exploitation 2023 pour l'électricité et le gaz ont été approuvés respectivement les 20 et 15 mai 2025 par le régulateur wallon. L'approbation du solde électricité 2023 constitue, par ailleurs, le dernier élément financier nécessaire au paiement du solde lié à l'opération de reprise du réseau de distribution électricité de la ville de Couvin par l'AIESH.

Parmi les événements financiers survenus au cours du 1^{er} semestre 2025, mentionnons tout d'abord, après de nombreux échanges entre ORES et NEOWAL, l'approbation par les intercommunales pures de financement associées en ORES Assets de la politique de dividendes 2025-2039 d'ORES Assets. Les principes de cette politique ont été intégrés dans une convention d'associés signée par les parties en mars 2025. Une opération de financement obligataire de 250 M€, avec des investisseurs institutionnels américains et un canadien, a été finalisée en avril, par ORES. L'Assemblée générale d'ORES Assets du 12 juin 2025 a, quant à elle, approuvé le transfert de réserves disponibles vers l'apport indisponible pour un montant de 153,35 M€. Ce transfert, qui ne modifie pas le montant global des capitaux propres, permet de renforcer la solidité financière d'ORES Assets et, par conséquent, celle du groupe ORES. Toujours en lien avec les fonds propres, des clarifications apportées à l'allocation des subsides reçus du Gouvernement wallon en 2024 ont conduit à l'enregistrement sur le 1^{er} semestre 2025 de corrections relatives aux actifs financés au cours de cette année.

Des actions ont également été mises en place au cours de ce semestre dans le cadre des 2^{èmes} et 3^{èmes} axes stratégiques (liés, d'une part, à la relation clients et, d'autre part, à la modernisation de l'entreprise et de ses outils). Evoquons ainsi, le lancement d'un nouvel espace sur le site internet d'ORES destiné aux grandes entreprises ; la campagne de communication invitant les clients basse tension à déclarer leur borne de recharge pour voiture électrique ; l'élargissement de l'accès au portail « myORES » à tous les clients d'ORES tout en facilitant la connexion par « itsme® » ; la journée d'information et d'échange à destination des acteurs de l'éolien, du photovoltaïque industriel et du stockage par batteries ou encore la campagne de notoriété.

Les événements suivants sont également à relever pour le 1^{er} semestre 2025. En mars 2025, ORES a obtenu la certification ISO 27001 pour l'ensemble de ses activités et de ses sites. Frédéric Mallefait a été nommé nouveau directeur informatique (CIO) d'ORES en mai et a pris ses fonctions fin juin. Tout au long du semestre, la résolution des difficultés rencontrées lors du lancement de la plateforme fédérale d'échange de données du secteur du gaz et de l'électricité (Atrias) a constitué une priorité pour ORES. A la suite de l'analyse qu'elle a menée sur les problèmes d'échange de données et de blocage observés sur le marché, la CWaPE a transmis, en avril 2025, un courrier à ORES Assets. Ce courrier l'enjoint à respecter trois demandes, sous peine d'amendes administratives. Des plans d'actions supplémentaires ont été mis en place pour respecter au mieux ces injonctions et des contacts réguliers ont lieu avec la CWaPE pour leur suivi. La première demande portait sur le traitement de certaines plaintes liées aux points de blocage, à réaliser pour le 31 mai 2025. A la date de rédaction du présent rapport, ces plaintes ont toutes été solutionnées. La deuxième demande concerne la mise en place d'un plan d'apurement des points bloqués de longue durée, avec des échéances fixées au 1^{er} juillet, au 1^{er} septembre et au 1^{er} octobre 2025. Ce plan est actuellement en cours de mise en œuvre. La troisième demande concernait la transmission, pour le 31 mai 2025, d'une définition concertée avec les acteurs de marché d'un retour à des conditions de fonctionnement normal du marché. Cette définition ayant été transmise dans les délais, cette demande est donc, comme la 1^{ère}, clôturée. A défaut de respect de ces échéances, des amendes administratives pourraient être imposées à ORES Assets mais vu la complexité à les estimer, aucune provision n'a été constituée dans les comptes du 30 juin.

RÉSULTATS ANALYTIQUES

Remarque générale concernant les résultats des activités « Gestion réseaux » pour le premier semestre 2025

Les comptes d'ORES Assets au 30 juin 2025 ont été établis sur base des règles d'évaluation arrêtées fin 2024 et annexées aux comptes annuels publiés à la Banque Nationale de Belgique.

Alors que l'année 2024 a fait l'objet d'une méthodologie tarifaire transitoire, appliquant une méthodologie proche de celle de 2019-2023, rappelons que l'année 2025 voit quant à elle la mise en place de la méthodologie tarifaire 2025-2029, telle qu'approuvée par la CWaPE en 2023. Cette méthodologie vise à consolider un modèle de régulation de type revenue cap tout en favorisant une tarification incitative adaptée au contexte du marché de l'énergie wallon et à la transition énergétique, qui vise à encourager la consommation d'électricité quand l'énergie renouvelable est abondante et également quand les réseaux ne risquent pas la congestion.

Les règles de détermination des revenus autorisés électricité budgétés ex-ante de l'année 2025-2029 ont fait l'objet de deux révisions, entraînant une augmentation du revenu autorisé, pour permettre d'une part le financement du déploiement généralisé des compteurs communicants, et d'autre part pour tenir compte de l'allocation de l'enveloppe de subside RepowerEU, entièrement dédiée au déploiement des compteurs communicants.

La REMCI (*Rémunération Equitable Moyenne des Capitaux Investis*) s'élève, pour ORES Assets, à 51.733 k€ fin juin 2025 contre 53.927 k€ fin juin 2024 (-2.194 k€). Cette diminution s'explique par la baisse du taux WACC applicable sur la RAB rémunérée (2,409% pour l'année 2025 contre 2,613% pour la période 2019 à 2024).

Globalement, un passif régulateur de 21.739 k€ a été comptabilisé à fin juin 2025, tous fluides confondus. Soulignons qu'en raison de l'adaptation du revenu autorisé 2025 afin de tenir compte de la révision du budget Smart, approuvée par la CWaPE postérieurement à l'application des tarifs 2025, un actif régulateur de 4.516 k€ a été enregistré au terme de ce premier semestre.

Notons que la situation existante à fin juin 2025 ne présage en rien de celle qui prévaudra en fin d'exercice 2025.

Pour rappel, dans sa décision de novembre 2024, la CWaPE a décidé d'affecter 20% du montant résiduel du solde régulateur non affecté (années 2015 à 2022) aux tarifs de distribution d'électricité de l'année 2025. Dans cette même décision, le solde électricité de l'année 2023 est affecté anticipativement dans les tarifs de 2025, à raison de 20%. C'est ainsi qu'un montant global de 11.941 k€ a été récupéré durant ce premier semestre pour l'activité électricité.

En ce qui concerne le solde de transport des années 2022 et 2023, tous deux ont été affectés à 100% aux tarifs de l'année 2025, pour un montant récupéré de 9.010 k€ au 30 juin 2025.

Quant au gaz et suivant la décision de novembre 2024, la CWaPE a affecté, sur l'année 2025, 20% des soldes régulatoires des années 2022 et 2023. Durant le premier semestre, un montant de 4.544 k€ a ainsi été récupéré.

A fin juin 2025, après comptabilisation des soldes régulatoires du 1^{er} semestre 2025, le cumul des actifs et passifs régulatoires (y inclus les soldes de transport) tous fluides s'élève à 229.702 k€ (actifs régulatoires).

Concernant le fluide électricité, la hauteur du passif régulateur au 30 juin 2025 (2.935 k€) s'explique principalement par l'évolution combinée du prix d'achat et du volume des pertes en réseau, à un niveau réellement plus bas que celui défini lors de l'approbation du revenu autorisé, ainsi que par des charges moins importantes émanant de factures émises dans le cadre du processus de réconciliation financière. La hauteur du passif régulateur gaz au 30 juin 2025 (18.804 k€) est issu principalement du volume du chiffre d'affaires de la redevance de transit, plus élevé que celui budgété. Cette évolution est compensée partiellement par des charges plus importantes au niveau notamment du prix de l'achat du gaz pour notre clientèle propre.

ÉVOLUTIONS BILANTAIRES

Le total bilantaire s'élève à 5.061.970 k€ à fin juin 2025, contre 4.873.759 k€ au 31 décembre 2024.

a). Actif

Les immobilisations incorporelles concernent principalement des dépenses en matière de projets informatiques. Elles sont amorties au taux de 10% ; leur valeur comptable à fin juin 2025 est de 87.499 k€.

Les immobilisations corporelles s'élèvent à 4.294.863 k€ à fin juin 2025 par rapport à 4.172.238 k€ au 31 décembre 2024 (+122.625 k€). Cette évolution s'explique principalement par les nouveaux investissements nets du premier semestre (217.528 k€), déduction faite des interventions clientèle (42.883 k€). Les deux autres éléments expliquant cette évolution sont, d'une part, les amortissements pratiqués sur les immobilisés (85.608 k€) et, d'autre part, l'enregistrement d'une provision de 9.293 k€, pour tenir compte des désaffectations sur immobilisations corporelles réalisées au cours des six premiers mois de l'année 2025.

En ce qui concerne les immobilisations financières (8.741 k€), ORES Assets détient 2.453 actions d'ORES sc, 7 parts de Laborelec, 2.400 parts d'Igretec, 62 parts d'Atrias et 93 actions de Connexio. Elles comprennent également l'avance consentie à Atrias pour un montant de 8.230 k€, inchangé par rapport à la situation de fin 2024.

Les créances à plus d'un an s'élèvent à 58.915 k€ à fin juin 2025, par rapport à 91.040 k€ au 31 décembre 2024, soit une diminution de 32.126 k€. Ce poste reprend à la fois les créances détenues sur les communes dans le cadre, d'une part, du remplacement des lampes Hg/HP dont le projet s'est terminé en 2019 et, d'autre part, suite à l'AGW EP¹ prévoyant le remplacement sur une période de dix ans, de 2020 à 2029 inclus, de toutes les lampes d'éclairage public communal par des LED. Cette rubrique reprend également un montant de 51.725 k€ (83.984 k€ fin 2024), qui correspond à la partie des subsides à recevoir de la Région wallonne, soit dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW), soit dans le cadre de REPowerEU (par l'intermédiaire de l'Union Européenne). Sur une enveloppe totale de 146.858 k€, ORES Assets a reçu, à fin juin 2025, 44.494 k€. Le solde à recevoir s'élève à un montant de 102.364 k€, dont 51.725 k€ à long terme, et 50.639 k€ à court terme (voir le commentaire de la rubrique « autres créances » ci-dessous). Cette répartition entre le long et court terme est une estimation sur la base d'une projection des investissements subsidiés à réaliser dans les futures années.

Les stocks et commandes en cours d'exécution (12.389 k€ au 30 juin 2025) sont composés des travaux en cours pour compte de sociétés privées et des communes.

Les créances commerciales à un an au plus s'élèvent à fin juin 2025 à 185.642 k€ contre 165.312 k€ au 31 décembre 2024.

¹ L'Arrêté du Gouvernement wallon du 14 septembre 2017 modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 6 novembre 2008 relatif à l'obligation de service public imposée aux gestionnaires de réseaux de distribution en termes d'entretien et d'amélioration de l'efficacité énergétique des installations d'éclairage public.

Ces créances commerciales se composent notamment des créances vis-à-vis des fournisseurs d'énergie dans le cadre de la facturation des redevances de transit, ainsi que des créances envers la clientèle protégée et « fournisseur X ». La hausse provient principalement de l'augmentation des tarifs facturés pour la redevance de transit.

La rubrique « autres créances » à un an au plus s'élève à 125.898 k€ à fin juin 2025, contre 27.580 k€ au 31 décembre 2024, soit une augmentation de 98.318 k€. Cette augmentation s'explique principalement par l'évolution du compte courant envers la filiale ORES sc qui passe d'une situation de dette à fin 2024 à celle d'une créance en juin 2025 (62.006 k€). Ce changement provient entre autres de recettes plus importantes en ORES Assets (hausse des tarifs et des volumes), notamment pour la redevance de transit, ainsi que par l'obtention d'un emprunt important durant le premier semestre 2025 (250 M€) souscrit par ORES pour le compte d'ORES Assets, compensé en partie par l'augmentation continue des dépenses d'exploitation et d'investissement, liée à l'accroissement de l'activité. L'augmentation de cette rubrique s'explique également par la créance relative au subside à recevoir en hausse de 32.258 k€ (voir ci-dessus). Enfin, cette rubrique comprend également les créances relatives aux dégâts aux réseaux occasionnés par des tiers (2.440 k€) et celles envers les sociétés de recouvrement de créances (3.456 k€).

Les comptes de régularisation sont en diminution de 33.535 k€ (287.962 k€ à fin juin 2025) et comprennent notamment les actifs réglementaires relatifs au transport et à la distribution pour 229.702 k€, la redevance de voirie gaz (13.358 k€), le solde des capitaux pensions restant à prendre en charge (4.327 k€), ainsi que des charges diverses à reporter pour un montant de 28.421 k€.

b) Passif

Les apports disponibles et indisponibles s'élèvent au 30 juin 2025 à 1.017.794 k€ et sont en augmentation de 153.349 k€ par rapport à la situation du 31 décembre 2024 (864.445 k€). Un transfert de 153.349 k€, des réserves disponibles vers les apports indisponibles, a en effet été approuvé par l'Assemblée générale d'ORES Assets de juin 2025. Ce transfert ne modifie en rien le montant global des capitaux propres mais a pour but de renforcer la solidité financière du Groupe.

La plus-value de réévaluation des immobilisations corporelles s'élève à 397.801 k€ au 30 juin 2025. Elle représente la différence initiale entre la RAB et la valeur comptable de ces mêmes immobilisations. La plus-value de réévaluation diminue annuellement du montant de l'amortissement au taux de 2%.

Les réserves (524.576 k€) diminuent de 143.002 k€. Le montant des réserves disponibles s'élève à 137.129 k€ au 30 juin 2025, en diminution de 153.349 k€ par rapport au 31 décembre 2024 à la suite du transfert commenté ci-dessus. A l'inverse, les réserves indisponibles augmentent de 10.347 k€ par le transfert de l'amortissement de la plus-value de réévaluation.

Pour rappel, en 2024, ORES Assets a bénéficié de subsides en capital pour un montant total de 146,9 M€, octroyés dans le cadre du Plan de Relance Wallon (PRW) et, en partie, par des fonds européens (REPowerEU), afin de financer des investissements liés à l'efficacité énergétique du réseau, à l'accueil des productions renouvelables et à la maîtrise des coûts de la transition énergétique. À la clôture de l'exercice 2024, et en l'absence de précisions suffisantes sur les modalités d'affectation, ces subsides avaient été entièrement attribués aux investissements réalisés dans le placement de compteurs communicants.

En 2025, à la lumière des clarifications apportées par les arrêtés du Gouvernement wallon publiés en 2024, l'affectation des subsides a été revue pour inclure également des investissements dans le renforcement du réseau moyenne et basse tension, ainsi que des travaux sur le réseau gaz en lien avec l'intégration du biométhane. Cette révision constitue un changement d'estimation comptable. Elle a permis de considérer comme subsidiés certains investissements réalisés en 2024 pour un montant de 17,1 M€, sans impact significatif sur le résultat semestriel 2025 (impact de 171 k€).

Comme précisé dans les règles d'évaluation, les subsides en capital font l'objet d'un transfert échelonné en compte de résultats, au rythme de la prise en charge des amortissements afférents aux immobilisations pour l'acquisition desquelles ils ont été obtenus. Les subsides étant soumis à l'impôt des sociétés, 75% du montant total à recevoir a été affecté en fonds propres (110.060 k€) et 25% en impôts différés (36.687 k€). A fin juin 2025, des investissements cumulés pour un montant de 36.225 k€ ont été réalisés, générant une prise en résultat de ce subside pour 540 k€.

Les provisions pour risques et charge et impôts différés s'élèvent à 40.126 k€ à fin juin 2025, contre 40.306 k€ à fin décembre 2024, soit une diminution de 180 k€. Les provisions pour risques et charges s'élèvent à 3.619 k€ au 30 juin 2025, inchangées par rapport à la situation de fin décembre, et sont constituées des provisions environnementales. Les impôts différés s'élèvent à 36.507 k€ à fin juin 2025, soit une diminution de 180 k€, provenant de la mise en œuvre des investissements subsidiés (voir ci-dessus).

Les dettes à plus d'un an représentent les emprunts contractés auprès des établissements de crédit, les garanties déposées par les fournisseurs d'énergie à rembourser ultérieurement et les montants mis à disposition par ORES sc. Au 30 juin 2025, elles s'élèvent à 2.343.058 k€, soit une augmentation de 197.376 k€ par rapport à fin 2024. Les mouvements du premier semestre correspondent principalement à la souscription de nouveaux emprunts obligataires auprès d'investisseurs nord-américains pour un montant de 250.000 k€ et au transfert à court terme de 53.000 k€ représentant la quote-part des emprunts venant à échéance dans l'année.

Les dettes à plus d'un an échéant dans l'année (238.979 k€) sont constituées par le capital des emprunts venant à échéance à court terme. L'augmentation de 50.000 k€ résulte de remboursements d'emprunts effectués (3.000 k€) et du transfert de 53.000 k€ expliqué ci-dessus

Les fournisseurs divers ainsi que les factures à recevoir constituent l'essentiel des dettes commerciales. Elles s'élèvent à 101.225 k€ à fin juin 2025 contre 124.292 k€ à fin décembre 2024. La diminution (-23.067 k€) découle principalement des factures à recevoir, dont les montants sont plus faibles qu'en 2024. Citons notamment comme cause, les achats d'énergie, dont le prix est largement inférieur à celui de 2024.

Les acomptes reçus sur commandes (98.346 k€) comprennent les facturations intermédiaires adressées à la clientèle protégée et sous « fournisseur X » (obligations de service public) ainsi que les acomptes de clients pour travaux à effectuer.

Les dettes fiscales, salariales et sociales s'élèvent à 26.239 k€ et sont constituées du montant de TVA à payer pour la période de juin 2025 (8.306 k€), ainsi que de la provision d'impôt estimé pour l'année 2025 (17.933 k€).

La rubrique « autres dettes » s'élève à 38.931 k€ au 30 juin 2025, contre 167.261 k€ au 31 décembre 2024 (-128.331 k€). La diminution, par rapport au 31 décembre 2024, s'explique par l'évolution de plusieurs composantes de cette rubrique. Premièrement, à l'issue de l'Assemblée générale de juin 2025, le solde du dividende de l'année 2024 a été payé (-11.104 k€). Ensuite, en juin 2025, le compte courant envers ORES sc est une créance portée à l'actif du bilan, et non une dette comme à fin décembre 2024 (-112.194 k€) (voir ci-dessus à ce sujet). Enfin, le solde des avances reçues de la Région wallonne pour le remboursement du tarif prosumer a diminué de -3.940 k€.

Les comptes de régularisation du passif (81.785 k€) sont principalement constitués de la provision d'intérêts à rembourser en fin d'année à ORES sc, concernant les divers emprunts conclus par ORES sc pour compte d'ORES Assets (22.882 k€), de la redevance de transit non relevée (RTNR 55.501 k€) ainsi que de la quote-part de l'acompte sur redevance de voirie gaz restant à verser à la Région wallonne (3.520 k€).

Rapport du commissaire au conseil d'administration de ORES ASSETS SC sur l'examen limité de l'information financière intermédiaire pour la période de six mois clôturée le 30 juin 2025

Introduction

Nous avons procédé à l'examen limité de l'information financière intermédiaire ci-jointe comprenant la situation financière de ORES ASSETS SC au 30 juin 2025 ainsi que les notes explicatives. L'établissement et la présentation de cette information financière intermédiaire conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes, relèvent de la responsabilité du conseil d'administration. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur cette information financière intermédiaire sur la base de notre examen limité.

Etendue de notre examen limité

Nous avons effectué notre examen limité conformément à la norme internationale ISRE 2410 "Examen limité d'informations financières intermédiaires effectué par l'auditeur indépendant de l'entité". Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des responsables comptables et financiers ainsi qu'à mettre en œuvre des procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen limité est très inférieure à celle d'un audit effectué conformément aux Normes Internationales d'Audit et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait de relever. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé d'éléments qui nous laissent à penser que l'information financière intermédiaire ci-jointe n'a pas été établie, dans tous ses aspects significatifs, conformément au référentiel comptable belge, à l'exception des éléments liés aux annexes ainsi qu'au schéma des comptes.

Battice, 17 octobre 2025

**Christophe
Colson
(Signature)**

BDO Réviseurs d'Entreprises SRL

Commissaire

Représentée par Christophe COLSON*

Réviseur d'entreprises

*Agissant pour une société

Signé numériquement par
Christophe Colson (Signature)
DN : cn=Christophe Colson
(Signature), c=BE
Raison : J'approuve ce
document
Date : 2025.10.17 08:40:36
+02'00'